

N°2017-BCA-75

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LES ATELIERS MECANIKUES

Le 09 novembre 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 octobre 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) n'est pas à ce jour doté de marchés pluriannuels pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules permettant la réalisation de certaines réparations par nos ateliers mécaniques.

Le marché concerne la fourniture des pièces détachées suivantes : plaquettes et disques de frein, filtres (huile, gazole, air), démarreur, alternateur, suspension, balais d'essuie-glace, optique...

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 02 septembre 2017 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 06 octobre 2017 à 12h00.

Les marchés concernent la mise en place d'accords-cadres mono-attributaires, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Les marchés, sans montant minimum, sont passés avec les montants maxima annuels suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel
1	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Est de moins de 3,5 Tonnes	50 000 € HT
2	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Est de plus de 3,5 Tonnes	10 000 € HT
3	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Ouest de moins de 3,5 Tonnes	44 000 € HT
4	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Ouest de plus de 3,5 Tonnes	17 000 € HT
5	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Sud et de la direction départementale de moins de 3,5 Tonnes	64 000 € HT
6	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Sud et de la direction départementale de plus de 3,5 Tonnes	30 000 € HT

Le critère de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation est le critère unique du prix le plus bas.

*

**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 09 novembre 2017 et a attribué les marchés aux entreprises suivantes, pour les montants maximum indiqués ci-dessus :

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Est de moins de 3,5 Tonnes	Niort Frères
2	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Est de plus de 3,5 Tonnes	Normandie Accessoires

3	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Ouest de moins de 3,5 Tonnes	Niort Frères
4	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Ouest de plus de 3,5 Tonnes	Normandie Accessoires
5	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Sud et de la direction départementale de moins de 3,5 Tonnes	Niort Frères
6	Fourniture de pièces détachées automobiles pour les véhicules du groupement Sud et de la direction départementale de plus de 3,5 Tonnes	Normandie Accessoires

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER